

Conservez une copie digitale de vos documents importants

Pour des raisons de sécurité ou pour stopper l'accumulation de papiers en tout genre, voici quelques conseils pour passer à une administration dématérialisée.

CAROLINE SURY

En Europe, n'importe quel bien mobilier corporel acheté est couvert par une garantie légale de 2 ans, c'est-à-dire tant vos appareils électroménagers que votre smartphone, vos plantes, vos vêtements ou même votre canapé. Cependant, pour faire valoir vos droits, il faut que vous gardiez précieusement vos tickets de caisse. Problème: certains ont tendance à s'effacer très rapidement avec le temps.

Pour éviter tout malentendu, prenez la peine de les scanner d'office après chaque achat. En installant une app dédiée à la numérisation des documents sur votre smartphone, cette tâche ne devrait pas vous prendre plus de 20 secondes par document. Surtout qu'il existe des apps (Genius Scan, Office Lens ou encore CamScanner) qui permettent de les enregistrer directement dans un cloud et au format de votre choix (JPEG ou PDF).

Par exemple, il ne faut qu'un clic à l'app CamScanner pour scanner votre ticket de caisse (ou n'importe quel autre document). Celle-ci effectue d'office un recadrage automatique que vous êtes libre de modifier en quelques clics. Ce n'est donc pas nécessaire de cadrer à tout prix votre photo pour ne prendre que les bords du document.

Cryptez les infos sensibles que vous conservez sur un service cloud.

Si besoin, l'app redressera également l'image (dans le cas d'une feuille pliée) tout en améliorant le rendu et la lisibilité du document. Simple, rapide, efficace et surtout gratuit (pour les fonctions de base que nous venons d'énoncer).

Ensuite, il ne vous restera plus qu'à modifier le nom du fichier (2019-08-24_SmartTV_Samsung par exemple) et l'enregistrer dans un cloud (dans lequel vous aurez au préalable créé un dossier «Garanties»). Plus le nom de votre fichier sera complet, plus vite vous le retrouvez au moment où vous en aurez réellement besoin. Pensez-y!

Valeur juridique

Grâce à ces copies numériques, vous n'êtes donc plus obligé de garder le document papier original. En effet, la loi permet de conserver toute une série de documents sous forme digitale sans que ceux-ci ne perdent leur valeur juridique.

Par exemple, l'administration fiscale admet l'usage par le contribuable de documents numériques dans le cadre des déclarations d'impôts remises via Tax-on-web.

«Ceux-ci sont admis comme preuves pour autant qu'ils répondent à certains critères, tels que l'imputabilité à son auteur (authenticité), le maintien de l'intégrité, la traçabilité et la lisibilité, selon les explications de Florence Angelici, la porte-parole du SPF Finances. Il appartient au contribuable de faire en sorte que ces conditions soient respectées.»

Autrement dit, vous pouvez dès à présent faire une copie numérique en bonne et due forme de tous ces documents papiers que vous devez obligatoirement (ou idéalement) garder et qui vous encombrant.

Par exemple, vos fiches de salaire annuelles ou tous les documents relatifs aux travaux réalisés dans votre habitation (voir le dossier en page 29).

«Cela dit, on n'a quand même rien trouvé de mieux que le papier pour résister au temps, nuance Renaud Grégoire, le porte-parole des notaires. Je ne suis pas contre la numérisation, au contraire, mais il faut s'assurer de trouver la bonne manière de sauvegarder les documents pour que ceux-ci soient encore lisibles ou disponibles d'ici 10 ans.»

Notez que de nombreuses plateformes publiques et privées (dont les opérateurs télécoms ou les fournisseurs d'énergie) conservent déjà pour vous en ligne de nombreux documents. C'est entre autres le cas de Myminf.be, Mybox (via notaire.be), MaSanté, l'eBox, Doccle, POM ou encore Zoomit.

Mises en garde

D'ailleurs, ne vous contentez pas d'un seul lieu de stockage pour vos documents numériques. Si vous les gardez sur un seul disque dur à domicile, celui-ci n'est pas à l'abri d'un incendie ou d'une défaillance technique.

Si ceux-ci sont uniquement sauvegardés sur votre ordinateur, vous perdrez tout en cas de vol ou de problème technique. Si vous privilégiez le cloud, vous ne serez jamais 100% à l'abri d'un piratage ou d'une disparition du service (d'où l'importance de faire des sauvegardes régulières sur votre ordinateur et sur un ou plusieurs disques durs, voire un autre cloud).

À ce propos, Test-Achats (TA) recommande de choisir un cloud qui crypte les données conservées. Enfin, «ne conservez aucune information sensible (mots de passe, informations financières médicales, etc.) sur un cloud, ajoutez TA. Ou alors, cryptez-les. Il existe des outils gratuits dont cryptomator.org»

Les meilleures infos sur les nouvelles technologies sélectionnées par Caroline Sury



@CarolineSury



«Les bons plans de Caro»